

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛNE
ARRONDISSEMENT DE LURE



VILLE DE
CHAMPAGNEY
(Haute-Saône)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 24
Date de la convocation : 22 septembre 2026
Date d'affichage : 06 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mme et MM S. COLLILIEUX – B. PY – M. JACOBBERGER adjoints – T. SEGUIN – C. HOSATTE – N. SMAINE-PELLETERET – C. PERON – O. HOUILLOIN – M. DUPATY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – J. ORIEZ – M. FAIVRE – S. BERNARD – Z. KANJUGA – F. DEMESY – C. MATHIE – A. LETESTU – M. HEQUET

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – G. BRIOT donne pouvoir à B. PY – M. METTAVANT donne pouvoir à M.C. FAIVRE – S. FASQUELLE donne pouvoir à M. HEQUET

Madame Myriam DUPATY a été désignée secrétaire de séance

DCM 2026/09/58-4

Organisation et soutien à la marche de nuit du Judo Club

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à la majorité avec 1 abstention (J. ORIEZ), 4 CONTRE (T. SEGUIN, Y. TESTON (procuration à T. SEGUIN), M. HEQUET et S. FASQUELLE (procuration à M. HEQUET) et 19 POUR :

- DECIDE d'attribuer une subvention de 1 000 € au club de JUDO pour l'organisation de la marche,
 - PRECISE que le versement est conditionné à la production d'un devis signé ou d'une facture,
 - PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,
 - DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE